

Le vingt trois juillet deux mille vingt à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc OXIBAR, Maire.

Étaient présents : Miche LASSERE, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ, Jean-Pierre ARRIUBERGE, Corinne LAGRAVE, Véronique MARTIN, Didier CAZENAVE-LARROCHE, Laure LABORDE, Jean-Michel DUTOYA, Jean-Patrick CAZENAVE, Stéphanie PERNA, Denis MIQUEU, Nathalie VINCENZI, Olivier BRIZION.

Absents excusés : Clara SALLE.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre ARRIUBERGE.

Date de la convocation : 16 juillet 2020 – Date d'affichage : 16 juillet 2020.

Objet : Commune – Vote du budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 801 800,00

Recettes : 716 900,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 243 700,00

Recettes : 1 243 700,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 866 900,00 (dont 65.100,00 de RAR)

Recettes : 866 900,00 (dont 150.000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 243 700,00

Recettes : 1 243 700,00

Objet : Tarif cantine-garderie pour l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les prix de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le prix du repas de la cantine à 2,90 € à compter de la rentrée de septembre 2020.
- **DECIDE** de maintenir, pour l'année scolaire 2020-2021 les tarifs de la garderie, à savoir : 1€ par enfant et par jour à compter de septembre 2020.

Objet : Prestations d'aide sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer une bourse de 200 € à tous les étudiants de l'enseignement supérieur domiciliés dans la commune qui bénéficient d'une bourse départementale.
- **DECIDE** de participer, pour les personnes qui en feraient la demande aux frais d'installation d'une solution de téléassistance type "Présence Verte" pour un montant de 48 €.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement de ces dépenses dans la limite des crédits votés au budget.

Objet : Assainissement – Vote du budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : **349 218,79**

Recettes : **383 918,79**

Fonctionnement

Dépenses : **98 141,60**

Recettes : **98 141,60**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **394 918,79** (dont 45.700,00 de RAR)

Recettes : **394 918,79** (dont 11.000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **98 141,60**

Recettes : **98 141,60**

Objet : Lotissement CAMOUS – Budget 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : **184 593,50**

Recettes : **184 593,50**

Fonctionnement

Dépenses : **280 013,57**

Recettes : **280 013,57**

Objet : Lotissement BELLEVUE – Budget 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : **220 196,46**

Recettes : **220 196,46**

Fonctionnement

Dépenses : **225 196,46**

Recettes : **225 196,46**

Communication du maire

➤ **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :**

Par délibération en date du 02 juin 2020, le conseil municipal a établi une liste de contribuables pouvant siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Après examen de cette liste, la Direction Générale des Finances Publiques a désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes suivantes :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
ARRIUBERGE Jean-Pierre	BAYLOCQ Lydie
BRIZION Olivier	LAGRAVE Corinne
CAZENAVE Jean-Patrick	CARRERE Fabien
DUTOYA Jean-Michel	LASSERRE Michel
LABORDE Laure	PEDEFLOUS Henri
MARTIN Véronique	BETEROUS Jean-Claude

➤ **Rencontre avec M. Clavé de l'entreprise KASO**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré ce jour Monsieur Clavé, directeur commercial de l'entreprise KASO.

L'entreprise KASO a réalisé, en 2016, l'aire de jeux au Jardin Public.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un « City Stade », Monsieur le Maire a sollicité cette entreprise, pour un premier chiffrage. Ce devis permettra à la commune de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

Monsieur le Maire propose également de créer une commission afin de travailler sur ce projet. Cette commission sera composée de :

- Jean-Pierre ARRIUBERGE
- Olivier BRIZION
- Jean-Patrick CAZENAVE
- Didier CAZENAVE-LARROCHE
- Jean-Michel DUTOYA
- Laure LABORDE
- Michel LASSERRE
- Véronique MARTIN
- Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ
- Denis MIQUEU
- Nathalie VINCENZI
- Corinne LAGRAVE
- Christelle BIROU

➤ **Plaintes relatives aux chiens**

Suite à plusieurs plaintes relatives à des chiens sur la commune, Monsieur le Maire en profite pour informer les membres du Conseil Municipal sur la réglementation en vigueur sur ce sujet. Il propose également de réaliser un article dans le prochain bulletin municipal afin de sensibiliser la population.

➤ **Marché des Producteurs de Pays**

Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ présente l'organisation du marché des Producteurs de Pays qui se déroulera le Vendredi 28 août ainsi que le protocole sanitaire à mettre en place.

➤ **Compte rendu de la commission des travaux sur la propriété Minjoulet**

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la "commission des travaux immobiliers et entretien des bâtiments" s'est tenue le mercredi 08 Juillet. Cette commission a été l'occasion pour l'ensemble de ses membres de visiter la propriété "Minjoulet", achetée en date du 16 février 2017 par la commune d'Ogeu-les-Bains.

Suite à cette réunion, il a été décidé de saisir le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE64) pour un accompagnement de l'émergence d'un projet sur cette propriété.

En parallèle, des devis sont en cours pour chiffrer le coût du désamiantage des toitures de ce bâti.

➤ **SICTOM : point dépôts sauvages / collecte hameau / exonération TEOM**

Monsieur le Maire a rencontré Eric MAUNAS, responsable du SICTOM pour aborder les points précités.

Tout d'abord la commune fait face à des problématiques de dépôts sauvages d'ordures ménagères au niveau des conteneurs du cimetière, du jardin public et bien évidemment du stade.

Le service technique a installé des panneaux rappelant aux habitants que les conteneurs du stade sont réservés aux camping caristes. Le nombre et la taille des bacs ont également été réduits.

De plus, les emplacements des points de regroupement des hameaux ont été modifiés suite au ramassage en porte à porte du lotissement du Grand Chêne et à la dangerosité de l'emplacement de certains points.

Des dalles préfabriquées ont été installées par le service technique et le SICTOM sur ces nouveaux emplacements.

Enfin, pour financer la collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cependant, les locaux à usage commercial ou industriel peuvent demander l'exonération de cette taxe s'ils ne déposent pas d'ordures ménagères à la collecte publique et disposent d'un contrat de prestation avec une entreprise privée pour cette mission.

La commune a donc envoyé à l'ensemble des entreprises de la commune cette information afin de permettre à tout entrepreneur remplissant les critères d'exonération de se faire connaître auprès de la mairie.

➤ **PONT SEMO : point d'avancement**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux doivent démarrer, durant le 2^{ème} semestre 2020 au niveau de l'Avenue des Fontaines.

Ce quartier a vu se développer la Société des Eaux Minérales d'Ogeu (SEMO) qui envisage de nouvelles extensions pour répondre aux évolutions de la production et de la logistique. D'autre part, indépendamment du projet d'extension de l'usine SEMO, des travaux de réduction du risque inondation et d'améliorations sécuritaires de l'avenue des Fontaines sont programmés.

Afin de répondre aux objectifs énoncés ci-dessus, ce projet d'aménagement, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 28 janvier au 28 février 2020 consiste à :

- Déplacer la voirie en la faisant cheminer sur le parking actuel des employés de la SEMO,
- Construire un pont en amont,
- Déconstruire le pont existant,
- Rétrocéder l'emprise de la voirie actuelle à la SEMO pour leur permettre d'abriter leur parking salarié.

Suite à la réception des résultats des Déclaration d'Intention de commencement des travaux (DICT), il a été noté la présence d'un réseau GRDF sur l'emprise des ouvrages à construire.

GRDF va solliciter son bureau d'étude pour étudier la solution technique la plus adaptée.

Ogeu-les-Bains, le 2 septembre 2020

Le Maire,

Marc OXIBAR

